


Procédure file

| Informations de base | | |
|---|--------------------------------|--------------------|
| RSP - Résolutions d'actualité | 2021/2881(RSP) | Procédure terminée |
| Résolution sur la situation en Biélorussie après une année de manifestations violemment réprimées | | |
| Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux | | |
| Zone géographique Biélorussie | | |

| Acteurs principaux | |
|--------------------|--|
| Parlement européen | |

| Evénements clés | | | |
|-----------------|-----------------------|---|--------|
| 05/10/2021 | Débat en plénière |  | |
| 07/10/2021 | Décision du Parlement | T9-0420/2021 | Résumé |

| Informations techniques | |
|-------------------------|----------------------------------|
| Référence de procédure | 2021/2881(RSP) |
| Type de procédure | RSP - Résolutions d'actualité |
| Sous-type de procédure | Résolution sur déclaration |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 132-p2 |
| Etape de la procédure | Procédure terminée |

| Portail de documentation | | | | | |
|---|--|---------------------------------|------------|----|--------|
| Proposition de résolution | | B9-0482/2021 | 05/10/2021 | EP | |
| Proposition de résolution | | B9-0483/2021 | 05/10/2021 | EP | |
| Proposition de résolution | | B9-0485/2021 | 05/10/2021 | EP | |
| Proposition de résolution | | B9-0488/2021 | 05/10/2021 | EP | |
| Proposition de résolution | | B9-0494/2021 | 05/10/2021 | EP | |
| Proposition de résolution | | B9-0496/2021 | 05/10/2021 | EP | |
| Proposition de résolution commune | | RC-B9-0482/2021 | 05/10/2021 | | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T9-0420/2021 | 07/10/2021 | EP | Résumé |

Résolution sur la situation en Biélorussie après une année de manifestations violemment réprimées

Le Parlement européen a adopté par 506 voix pour, 29 contre et 139 abstentions, une résolution sur la situation au Belarus après une année

de manifestations violemment réprimées.

Plus d'un an après les élections dites du 9 août 2020, les autorités biélorusses poursuivent leur répression contre le peuple biélorusse. On estime que près de 40.000 Biélorussiens ont été détenus à un moment ou à un autre pour avoir manifesté contre le régime. En outre, il y a plus de 720 prisonniers politiques au Belarus et plus de 4600 affaires pénales ouvertes contre des citoyens biélorusses, alors que pas une seule affaire n'a été ouverte contre les personnes responsables ou complices des violences et de la répression.

Le régime biélorusse mène une campagne de répression contre la société civile et les défenseurs des droits de l'homme visant à réduire au silence toutes les voix indépendantes qui subsistent au Belarus. Les États membres, en particulier la Pologne et la Lituanie, ont fourni un abri, un traitement médical et des bourses d'études à des milliers de demandeurs d'asile fuyant les persécutions de Loukachenko en raison de leurs aspirations démocratiques.

Le Parlement reste fermement solidaire du peuple biélorusse, ainsi que des manifestants pacifiques qui continuent à se battre pour une Biélorussie libre et démocratique. Il rappelle que l'UE et ses États membres ne reconnaissent pas Alexandre Loukachenko comme président de la Biélorussie. Il condamne la répression, la torture et les mauvais traitements infligés à la population pacifique de Biélorussie, la suppression des médias et de l'internet, ainsi que le passage à tabac, l'arrestation et l'intimidation de journalistes, de blogueurs et d'autres voix indépendantes en Biélorussie.

La résolution demande la libération immédiate et inconditionnelle et l'abandon de toutes les charges contre tous les prisonniers politiques et les personnes détenues arbitrairement et exige la fin immédiate de la violence et de la répression.

Le Parlement a également demandé :

- l'abolition immédiate et permanente de la peine de mort ;
- la fin de la discrimination à l'égard des femmes et des groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées et les personnes LGBTQI.

Le Parlement considère le détournement et l'atterrissage forcé du vol Ryanair FR4978 à Minsk comme un acte de terrorisme d'État et demande donc à l'UE d'appliquer des mesures restrictives à l'encontre des personnes ou entités responsables au Belarus et en Russie, en vue de lutter contre le terrorisme. Le Conseil européen est invité à convenir d'une approche globale et stratégique des sanctions contre le régime biélorusse. Le Parlement invite également le Conseil à

- mettre en œuvre d'urgence le cinquième train de sanctions en se concentrant sur les personnes et les entités impliquées dans la répression et la répression au Belarus et sur les personnes et les entités impliquées dans la traite des êtres humains;

- renforcer encore les sanctions économiques ciblées de l'UE, en se concentrant sur les secteurs économiques clés du Belarus et sur les entreprises publiques et privées qui soutiennent et financent le régime de Loukachenko, à inclure dans le train de sanctions économiques des secteurs supplémentaires tels que l'acier, le bois et les produits chimiques, ainsi que toutes les banques d'État restantes et les entreprises clés telles que Belaruskali et Beltelecom, et à interdire les importations de produits qui sont souvent fabriqués par les détenus des colonies pénitentiaires.

Le Parlement s'engage à assurer le fonctionnement efficace de la plate-forme du Parlement européen sur la lutte contre l'impunité au Belarus et à coordonner une réaction internationale opportune aux développements au Belarus. Il a également souligné la nécessité d'envisager de porter le cas du Belarus devant la Cour internationale de justice pour les crimes commis à grande échelle contre les citoyens du pays par le régime du dictateur illégitime Alexandre Loukachenko.

En outre, le Parlement a déploré l'expulsion des diplomates de l'UE et des États membres du Belarus et a souligné que les députés et les fonctionnaires biélorussiens ne devraient pas être invités à des événements internationaux ou bilatéraux.

Les États membres et les institutions de l'UE sont invités à traiter d'urgence la crise multidimensionnelle à la frontière biélorusse, à aider les migrants bloqués aux frontières de l'UE avec la Biélorussie et à leur apporter le soutien nécessaire. La Commission est invitée à présenter d'urgence des propositions législatives ciblées offrant aux États membres les garanties nécessaires pour réagir aux campagnes d'instrumentalisation des migrations menées par des pays tiers, notamment en assurant une protection forte et efficace des frontières extérieures de l'UE.

En ce qui concerne l'accord visant à faciliter la délivrance de visas avec le Belarus, le Parlement a soutenu la proposition de la Commission de suspendre certains articles de l'accord visant des catégories spécifiques de fonctionnaires liés au régime. Au contraire, les États membres sont encouragés à simplifier davantage les procédures d'obtention de visas et de résidence pour les personnes fuyant le Belarus pour des raisons politiques ou pour celles qui ont besoin d'un traitement médical à la suite de violences perpétrées à leur encontre, et à leur offrir, ainsi qu'à leurs familles, le soutien et l'assistance nécessaires.

La résolution condamne les tractations continues entre Loukachenko et Vladimir Poutine visant à élaborer des feuilles de route en vue d'une plus grande intégration entre le Belarus et la Russie, y compris la militarisation progressive du Belarus. Elle réaffirme que l'UE doit faire savoir clairement que si la Russie poursuit sa politique actuelle à l'égard de la Biélorussie, l'UE devra introduire des mesures supplémentaires d'endiguement et de dissuasion à l'égard de la Russie.

La Commission, le Conseil, le VP/HR et les États membres sont invités à continuer de soulever la question de la situation au Belarus dans toutes les organisations européennes et internationales concernées, dans le but de renforcer l'action internationale sur la situation au Belarus et de surmonter l'obstruction de la Russie et d'autres pays à une telle action.